

ZAC NOISY POLE GARE A NOISY-LE-GRAND

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

DOSSIER DE DESAFFECTATION / DECLASSEMENT

DOSSIER 1.

DOSSIER DE D.U.P. ZAC NOISY POLE GARE

Pièce 6.

Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

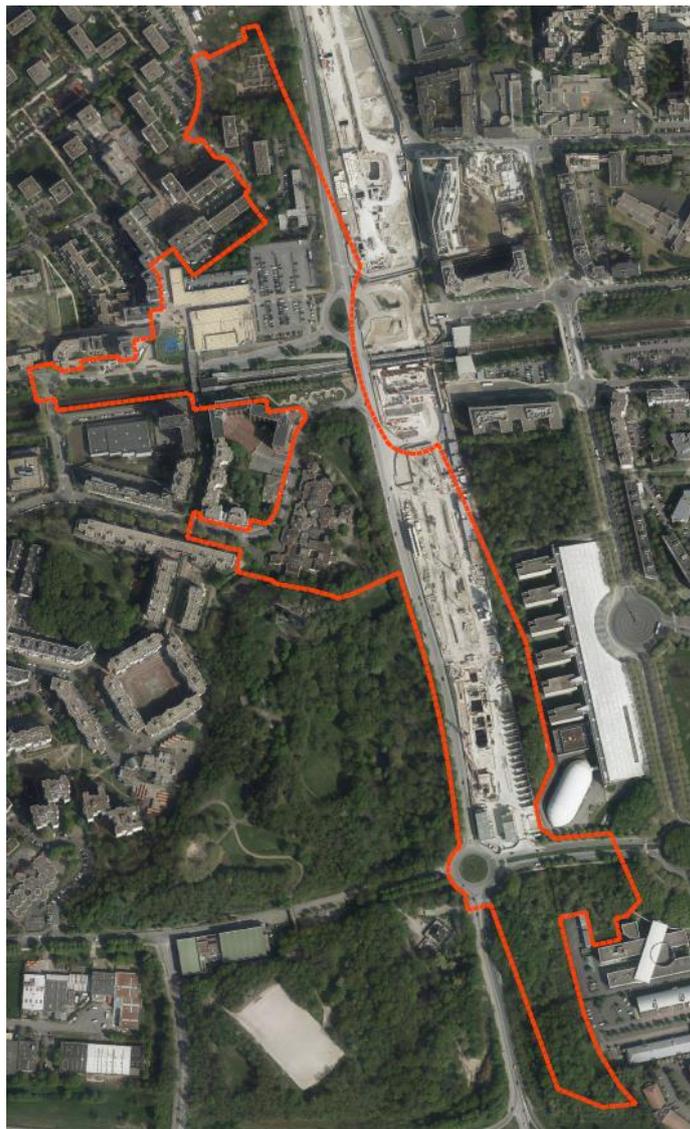
SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Préambule | 3 |
| 1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES | 4 |
| 1.1 Quartier du Champy..... | 4 |
| 1.2 Pôle Gare sud et Boulevard du Ru de Nesles | 4 |
| 2 VOIES PRINCIPALES ET SECONDAIRES | 5 |
| 2.1 Quartier du Champy..... | 5 |
| 2.2 Pôle Gare sud et Bd du Ru de Nesles | 6 |
| 3 VENELLES ET MAILS | 10 |
| 3.1 Quartier du Champy..... | 10 |
| 3.2 Pôle Gare sud | 12 |
| 4 PLACE DU CHAMPY ET PARVIS DE LA GARE DU GRAND PARIS EXPRESS | 13 |
| 4.1 Place jardin du Champy..... | 13 |
| 4.2 Parvis de la gare du Grand Paris Express Noisy Champs | 14 |
| 5 PRINCIPAUX TRAVAUX RELEVANT D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE | 15 |

Préambule

Le présent document du dossier de déclaration d'utilité publique présente les caractéristiques principales des ouvrages prévus pour l'aménagement de la ZAC « Noisy Pôle Gare », située sur la commune de Noisy-le-Grand (93).

Par délibération n° 2019/11/10/08 en date du 11 octobre 2019, le conseil de la Métropole du Grand Paris a décidé, au regard des enjeux et objectifs de l'opération d'aménagement du secteur dit du Pôle Gare de Noisy-Champs, de déclarer d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement précitée. L'opération est située à proximité de la gare de Noisy-Champs (RER A), à l'est de la commune de Noisy-le-Grand, en limite de la commune de Champs-sur-Marne. Elle vient en limite de la nouvelle gare du Grand Paris Express (GPE) et comprend le centre commercial du Champy et le chantier du GPE.



Périmètre de la ZAC Noisy Pôle Gare

1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES

L'opération d'aménagement est divisée en deux secteurs : au nord et au sud des voies du RER A.

1.1 Quartier du Champy

Le quartier du Champy est délimité par les voies du RER A (au nord de la ZAC). Les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC Noisy Pôle Gare relevant de la maîtrise d'ouvrage de la SPLA-IN Noisy Est sur ce secteur comprennent principalement :

- La démolition de la dalle du centre commercial du Champy ;
- La reconfiguration de la rue des Hauts Châteaux et son déplacement dans l'axe de la gare du GPE Noisy-Champs ;
- La création de la nouvelle voie de desserte « nouvelle rue des Hauts Châteaux » ;
- La création d'un mail réservé aux piétons, cycles et bus dans le prolongement de la rue des Hauts Châteaux « mail des Hauts Châteaux » ;
- La création des venelles piétonnes et cycles du Champy ;
- Le parvis de la gare du Grand Paris Express Noisy Champs (nord-ouest) ;
- La reconfiguration du talus du Champy ;
- La création d'une place publique « place du Champy » en cœur de quartier ;
- Le réaménagement de la grande Allée du Champy ;
- Le réaménagement du talus du Champy.

Ces ouvrages sont repérés sur le plan général des travaux de la ZAC joint au dossier. Dans la suite du texte les numéros font référence à ceux sur ce plan.

A noter qu'un parking public de 300 places sous maîtrise d'ouvrage (MOA) de la Ville de Noisy-le-Grand sera construit sous la rue des Hauts Châteaux le long des voies du RER A. L'opération participe financièrement à la construction de ce parking. La Ville de Noisy-le-Grand a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPLA-IN Noisy Est en vue de la réalisation de ce parking.

1.2 Pôle Gare sud et Boulevard du Ru de Nesles

Les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC Noisy Pôle Gare relevant de la maîtrise d'ouvrage de la SPLA-IN Noisy Est sur ce secteur comprennent principalement :

- La reconfiguration de l'allée Marcel Pagnol et de la rue de la Butte Verte ;
- La création de la venelle Gavroche (piéton et cycle) qui relie la gare du Grand Paris Express au parc de la Butte Verte ;
- La création de la rue Gavroche qui relie le Boulevard du Ru de Nesles et la rue de la Butte Verte ;
- La création du parvis de la gare (sud-ouest) ;
- Le déplacement et la reconfiguration du Boulevard du Ru de Nesles sur le métro du Grand Paris Express ;
- La reconfiguration du giratoire Blaise Pascal.

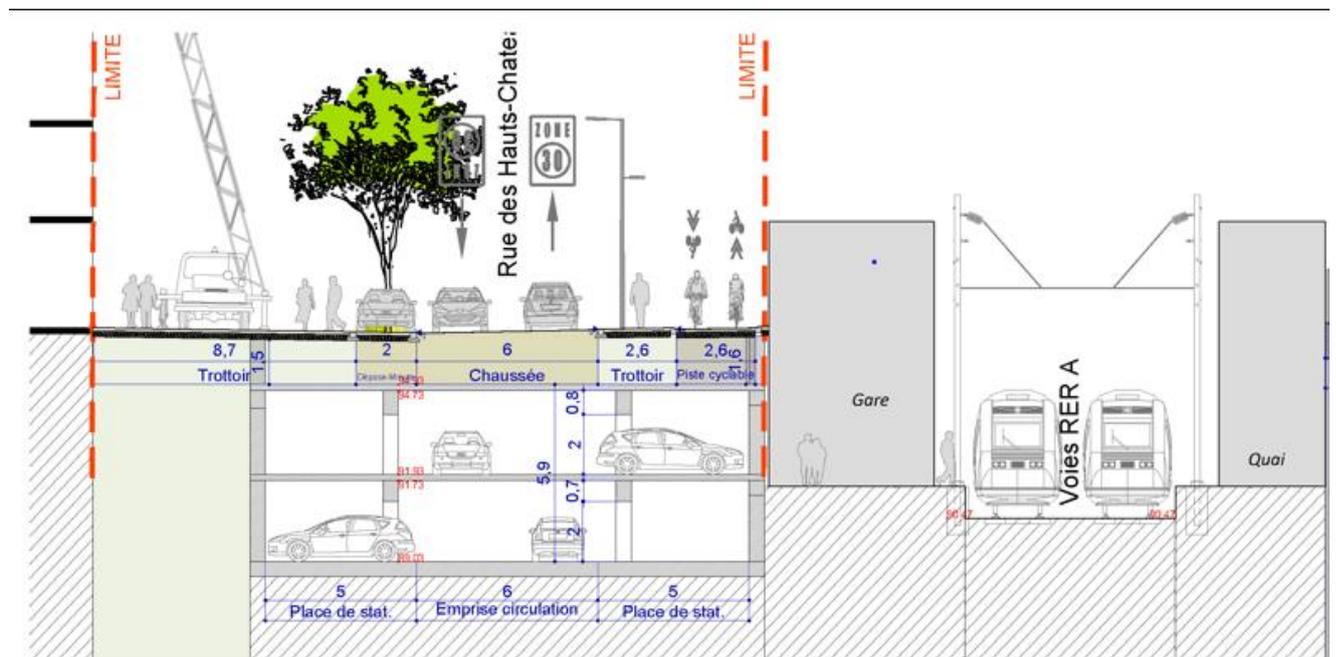
Ces ouvrages sont repérés sur le plan général des travaux de la ZAC joint au dossier. Dans la suite du texte les numéros font référence à ceux sur ce plan.

2 VOIES PRINCIPALES ET SECONDAIRES

2.1 Quartier du Champy

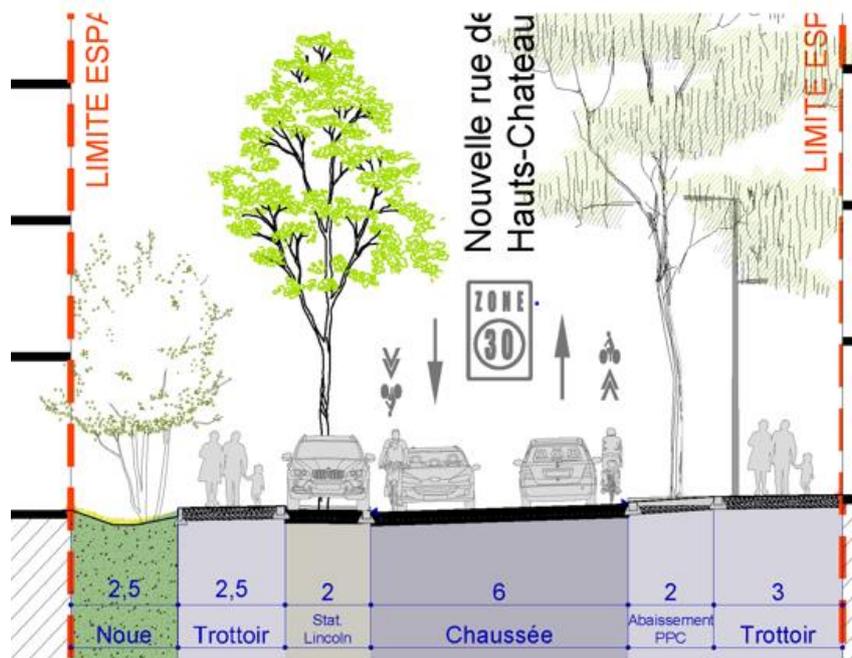
Le projet urbain prévoit de démolir intégralement le parking souterrain et la dalle du Champy, ainsi que les commerces existants afin de recomposer un quartier qui réponde aux enjeux locaux et métropolitains à proximité de la gare du Grand Paris. Ainsi de nouveaux îlots bâtis délimitent des espaces publics constitués de rues, de venelles, de places et jardins. Les nouvelles voies créées permettent de fluidifier les déplacements dans le quartier et de desservir les îlots bâtis comportant des commerces, des logements et des bureaux.

La rue des Hauts Châteaux actuelle sera réhaussée et reconfigurée (n°1) pour accueillir une piste cyclable bidirectionnelle de 2,6 mètres le long de la voie du RER A. Sous la rue des Hauts Châteaux, sera construit, sous MOA de la Ville de Noisy-le-Grand (mandat confié à la SPLA-IN Noisy Est), un parking souterrain de 300 places sur deux niveaux.



Coupe rue des hauts châteaux et parking souterrain

La rue des Hauts Châteaux sera prolongée en cœur de quartier par la « nouvelle rue des Hauts Châteaux » (n°2). Elle mesurera 14 mètres de large et accueillera une chaussée de 6 mètres, aménagée en zone 30 (zone apaisée) ainsi que des stationnements en Lincoln, deux trottoirs de 2 mètres de large et une noue permettant l'infiltration des eaux pluviales.



Coupe de la nouvelle rue des Hauts Châteaux

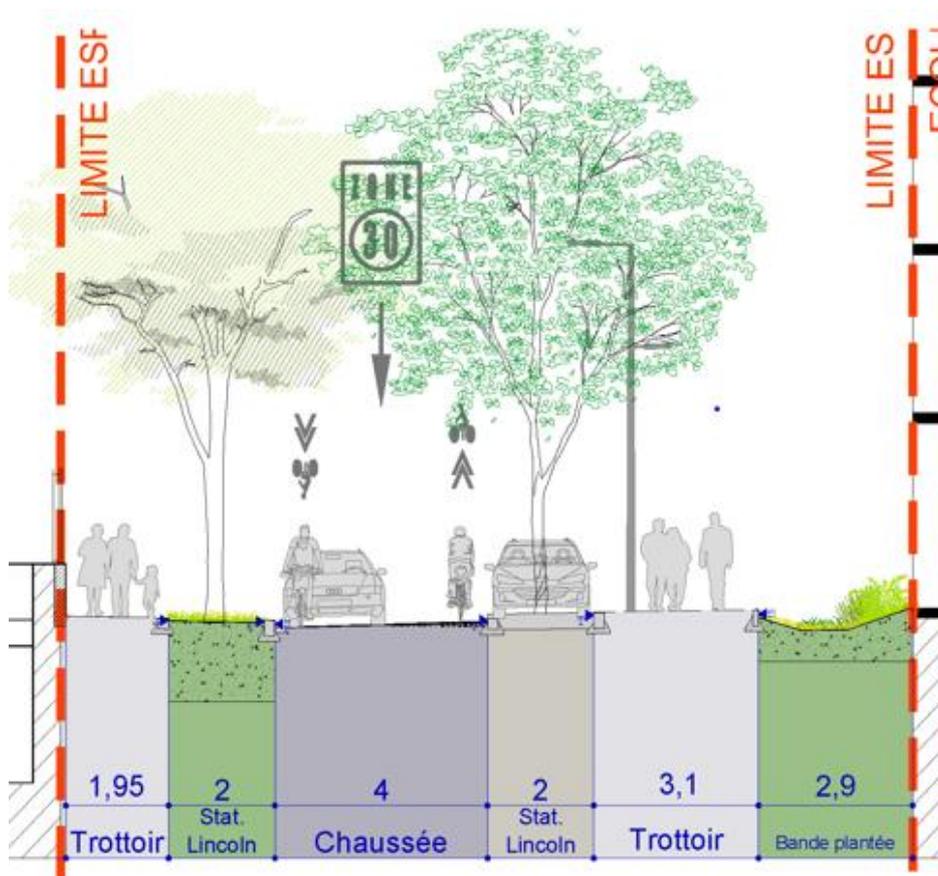
Au nord du quartier du Champy, le talus du Champy (n°3) est préservé et sera réaménagé afin de faciliter la liaison piétonne entre le haut et le bas du quartier. L'escalier existant à l'ouest sera réhabilité et un nouvel escalier avec gouttière pour les vélos et valises sera créé à l'est dans l'axe de la Grande Allée du Champy.

La Grande Allée du Champy et l'allée des Hauts Bois (n°4) seront également réaménagées à minima. Les travaux consisteront à reprendre la couche de roulement de la chaussée et mettre en œuvre des potelets pour empêcher le stationnement sauvage.

2.2 Pôle Gare sud et Bd du Ru de Nesles

Le projet prévoit le réaménagement de l'allée Marcel Pagnol (n°5) qui sera circulée en zone de rencontre (zone limitée à 20 km/h). Elle desservira le nouveau parvis de l'école Gavroche.

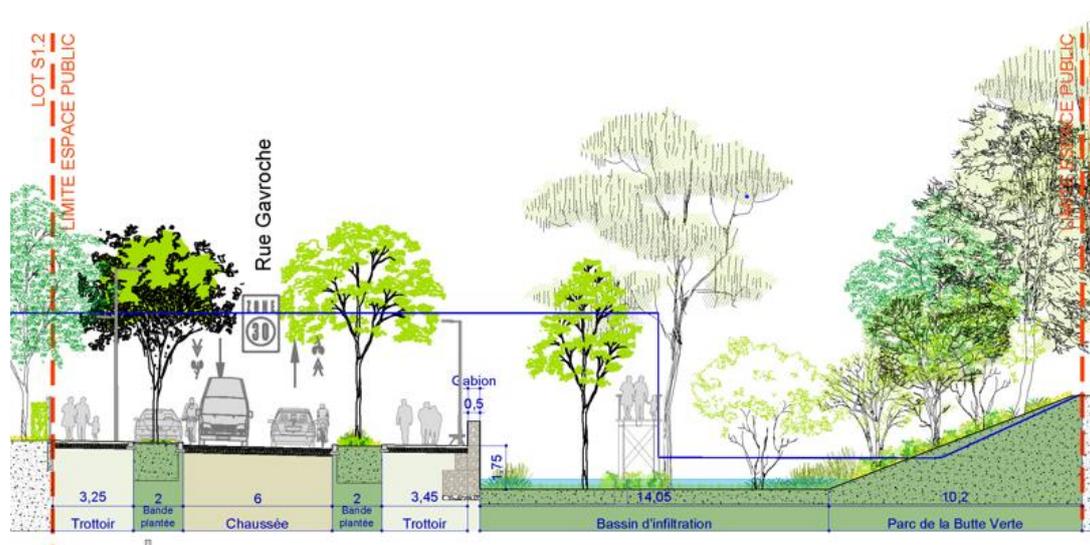
La rue de la Butte Verte sera également réaménagée (n°6). Afin d'apaiser la rue au sein d'un quartier principalement résidentiel, celle-ci est aménagée en zone 30 avec une chaussée en sens unique de 4 mètres de large. De part et d'autre de la chaussée, des stationnements en Lincoln de 2 mètres de large sont installés. À l'ouest, le trottoir mesure 3 mètres de large et est bordé par une large bande plantée qui fait office de noue.



Coupe – rue de la Butte Verte

Une nouvelle voie dénommée « Gavroche » est créée (n°7). Elle prolonge l'axe de l'actuelle Rue de la Butte Verte à travers la parcelle de l'école existante. Elle se branche ensuite sur le Boulevard du Ru de Nesles. Cette nouvelle voirie permet de créer un parvis pour le parc de la Butte Verte et de créer un bassin de rétention et d'infiltration (n°8).

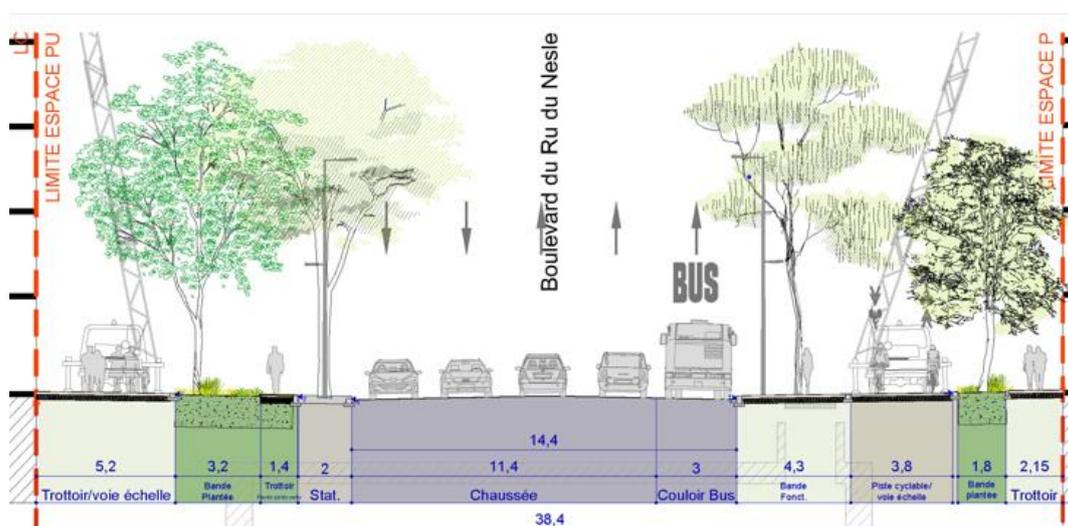
Ce bassin contribuera à la mise en scène de cette frange du parc. La rue Gavroche mesure 15 mètres de large, elle sera aménagée en zone 30 avec une chaussée à double sens et des stationnements en Lincoln. Les trottoirs de part et d'autre feront 3,25 mètres de large. A l'ouest de la rue, en face du parc de la Butte Verte, le trottoir sud-est est bordé par un mur faisant office de mur de soutènement et de garde-corps le long du bassin.



Coupe - Rue Gavroche

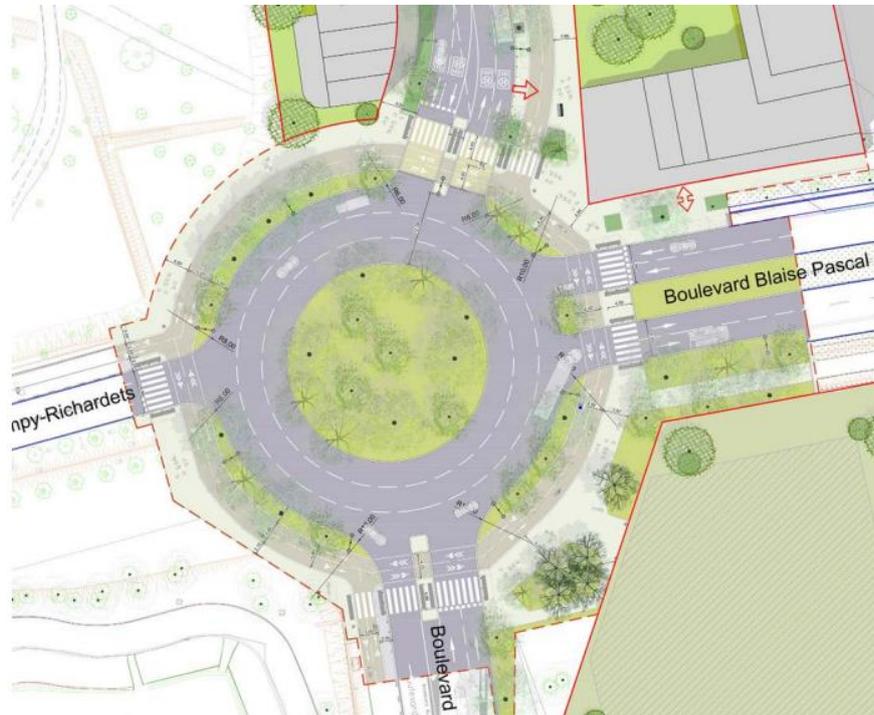
Le boulevard du Ru de Nesles (n°9) sera déplacé sur le métro du Grand Paris Express et sera reconfiguré en boulevard urbain. L'axe de cette voie se situe aujourd'hui en décalage d'environ 43 mètres vers l'ouest par rapport à l'axe de la future gare ce qui ne permet pas une composition urbaine cohérente. Cet ouvrage et ses émergences constituent alors une véritable contrainte technique à prendre en compte pour l'aménagement de ce futur axe d'arrivée à la gare. Cet axe, qui se branche sur la gare, marque la perspective sur la gare et devient une porte d'entrée dans la ville. Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont les suivantes :

- Une piste cyclable bidirectionnelle de 4 mètres de large à l'est pour maintenir l'accès aux émergences SGP et faire office de voie échelle pour défendre les façades,
- Deux voies de circulation VP dans chaque sens avec possibilité de réversibilité pour potentiellement intégrer des couloirs bus à termes (11,60 mètres),
- Maintien de stationnement résidentiel en Lincoln (2 mètres) là où les émergences du métro le permettent,
- Plantation d'arbres d'alignement à moyen et grand développement sous réserve de la charge admissible sur l'ouvrage du métro,
- Création de trottoirs de part et d'autre (environ 9 mètres et 4 mètres de large).



Coupe - Boulevard du Ru de Nesles

Le projet prévoit le raccordement au giratoire Blaise Pascal ainsi que le réaménagement de ce dernier (n°9). La piste cyclable vient alors faire le tour du rond-point pour se raccorder d'une part à la piste cyclable qui longe le boulevard du Champy-Richardets vers l'est, d'autre part à la piste cyclable qui s'étend vers le sud en direction de l'autoroute A4 sur le trottoir ouest. L'aménagement de cette piste bidirectionnelle implique de supprimer le shunt existant. En outre, cela permet de réaménager le coin sud-est du carrefour et d'offrir un véritable parvis à l'entrée piétonne de la Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS).



Plan de réaménagement du giratoire Blaise Pascal

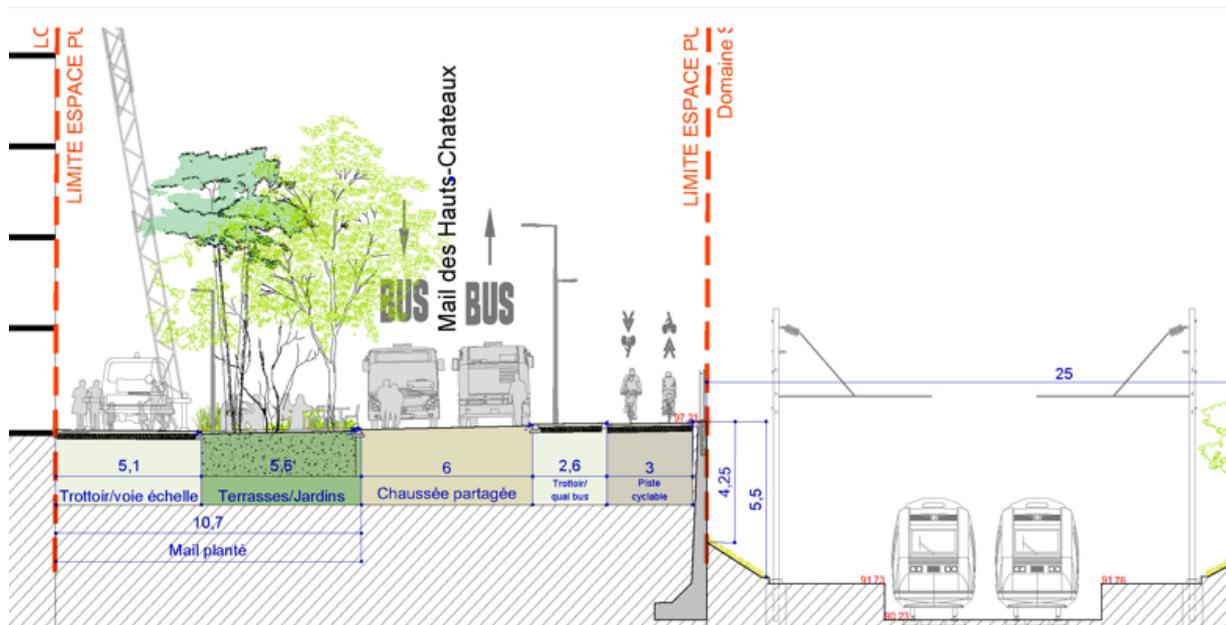
3 VENELLES ET MAILS

Le projet d'aménagement prévoit de nombreuses venelles piétonnes et cycles ainsi que des grands mails support des mobilités douces.

3.1 Quartier du Champy

Entre les îlots 2.2 et 1.2, une venelle large de 10 m « mail nord » (n°10) prend place dans le prolongement de la Grande Allée du Champy. Cette venelle est un espace partagé dans lequel les piétons et vélos circulent sur un espace minéral de 4 mètres de large qui sert également de voie échelle pour la défense incendie des bâtiments adjacents. De larges bandes plantées dissymétriques bordent cette allée, de 4 m de large à l'ouest et 2 m de large à l'est.

Dans la continuité de la rue des Hauts Châteaux, sera aménagé le mail de la rue des Hauts Châteaux (n°11) qui viendra se connecter sur l'anneau de la gare du GPE. De près de 22.50 mètres de large et densément planté, il accueillera des terrasses. Sur le mail, seuls les bus (zone partagée limitée à 30 km/h) sont autorisés à rouler, donnant ainsi la priorité aux déplacements piétons et cycles. Au pied des immeubles du lot 3.2, s'étale un parvis minéral de 5 mètres de large. Puis les terrasses des restaurants et des bars s'intercalent régulièrement entre des micro-jardins densément plantés de 5.60 mètres de large.



Coupe – Mail des Hauts Châteaux

Deux venelles piétonnes et cycles (n°12) « venelles du Champy » viennent compléter l'armature urbaine du nouveau quartier du Champy. Elles relieront la gare du GPE à la place publique du Champy.

3.2 Pôle Gare sud

Une large venelle dénommée « Gavroche » (n°13) reliera le parvis de la gare au parc de la Butte Verte. Elle sera piétonne et pourra également être empruntée par les vélos.

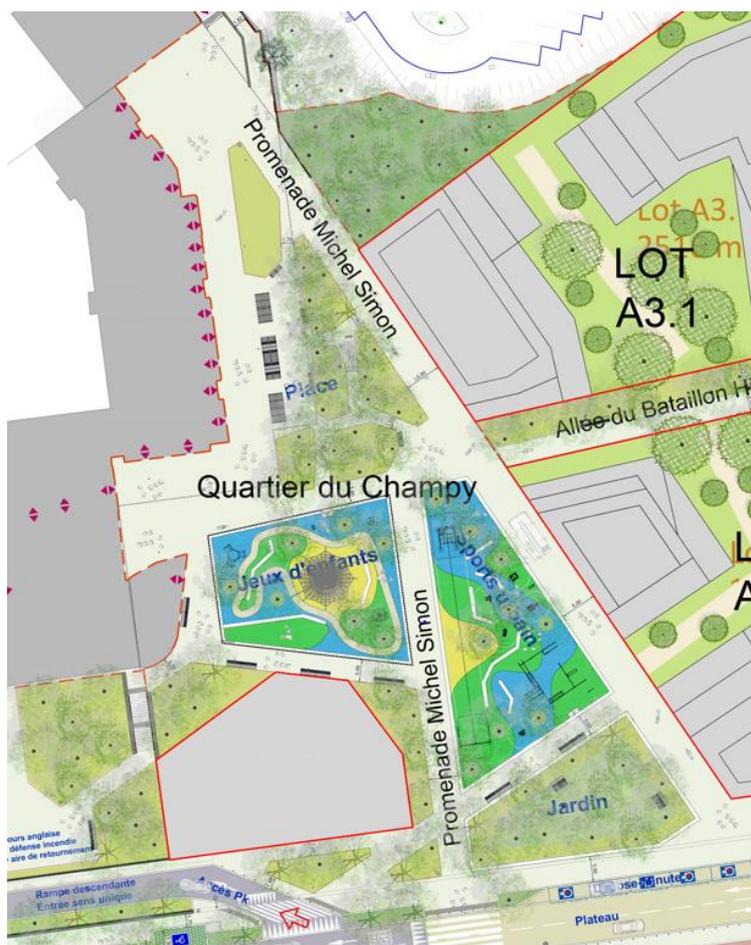
Les travaux des voies principales et secondaires (y compris mails et venelles) comprennent principalement :

- Le décapage de la terre végétale,
- La mise à niveau du terrain (terrassements en déblais et remblais), le nivelage,
- L'évacuation des déblais en filière spécialisée,
- Le déplacement éventuel des réseaux existants,
- La mise en place des réseaux d'assainissement (eaux pluviales et usées en réseau séparatif), de bouches d'engouffrement, de boîtes de branchement pour les bâtiments et regards de visite,
- La pose du réseau d'eau potable et de défense incendie, y compris bouches d'incendie, accessoires,
- La mise en place des fourreaux et chambres de tirage des réseaux de télécommunication et d'éclairage public,
- La pose des réseaux d'électricité HT et BT, à partir de postes de distribution publique intégrés dans les bâtiments,
- Le compactage et la réalisation des fondations des voiries, stationnements et trottoirs,
- La pose de bordures de voirie,
- La réalisation des revêtements de trottoir, de chaussées et de stationnement,
- Les travaux de signalisation (marquage au sol et panneaux de police),
- La réalisation des travaux d'éclairage (candélabres, câblage BT, armoires, câble de terre et massifs),
- La fourniture et pose du mobilier urbain (barrières, potelets, grilles d'arbres, bancs, corbeilles...),
- Les travaux de plantations des arbres (y compris fosses) et d'engazonnement.

4 PLACE DU CHAMPY ET PARVIS DE LA GARE DU GRAND PARIS EXPRESS

4.1 Place jardin du Champy

Au cœur du quartier du Champy, une nouvelle place jardin est aménagée (n°14). Celle-ci profite de la démolition de la dalle du Champy existante pour retrouver un nouveau sol fertile et perméable qui permet la plantation d'arbres à grand développement et l'installation de jardins en creux, limitant ainsi l'effet d'îlot de chaleur en ville. Ces espaces en creux (-39 cm par rapport à l'espace public environnant) permettent l'installation de programmes particuliers dans l'espace public : jeux d'enfants, agrès sportifs, bancs...

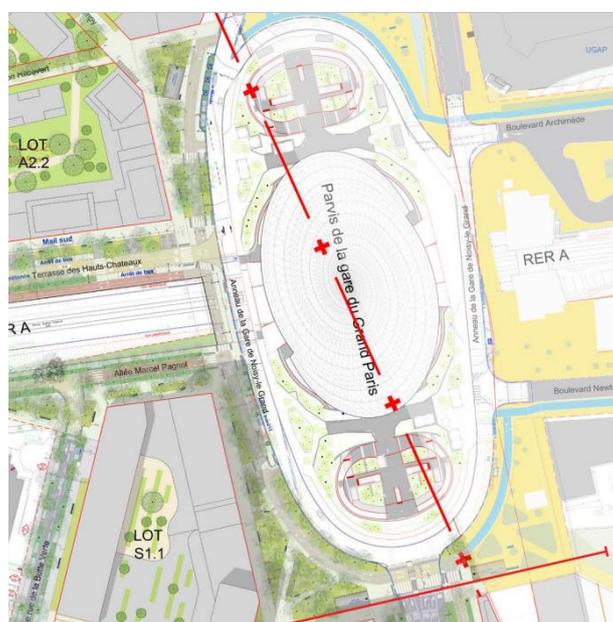


Plan d'aménagement de la place jardin du Champy

4.2 Parvis de la gare du Grand Paris Express Noisy Champs

Le parvis de la gare du Grand Paris Express (n°15) a été pensé pour accueillir les différents usages de la gare (piétons, cycles, voitures...). Plusieurs principes ont guidé la réflexion :

- Mise en valeur des percées visuelles vers les perméabilités du quartier qui débouchent sur la place : rues, venelles, mail, bâtiments voyageurs... ;
- Des flux piétons à déterminer en fonction des activités et des usages pour favoriser les déplacements ;
- Des zones d'attente à déterminer en fonction des activités (Hôtel, palais des congrès, commerces...);
- Les zones laissées « vacantes » deviennent une multitude de jardins en creux qui permettent la perméabilité du sol et de lutter contre les îlots de chaleur ;
- La biodiversité est favorisée par le choix de la palette végétale qui s'inspire du projet de plantation de l'intérieur de l'anneau, ainsi que par la palette des forêts franciliennes qui rappelle la présence du Bois Saint Martin au sud et du parc de la Butte Verte ;
- Une volonté d'unité des matériaux (bordures, sols) et du mobilier (mobilier urbain, éclairage).



Plan d'aménagement - parvis gare GPE (Noisy-le-Grand)

L'aménagement de la place jardin du Champy et du parvis de la gare comprend principalement les travaux suivants :

- La mise à niveau du terrain (terrassement en déblais et remblais), le nivelage,
- La mise en œuvre de terre végétale,
- La mise en place des réseaux d'assainissement (eaux pluviales et usées en réseau séparatif), de bouches d'engouffrement, de boîtes de branchement pour les bâtiments et regards de visite,
- La pose du réseau d'eau potable et de défense incendie, y compris bouches d'incendie, accessoires,
- La mise en place des fourreaux et chambres de tirage des réseaux de télécommunication et d'éclairage public,
- La pose des réseaux d'électricité HT et BT, à partir de postes de distribution publique intégrés dans les bâtiments,
- Le terrassement et remplissage en terre végétale des fosses d'arbres,
- Le compactage et la réalisation des cheminements (enrobé, stabilisé, béton...),
- Les travaux de plantations et d'engazonnement,
- La fourniture et pose du mobilier urbain (barrières, potelets, grilles d'arbres, bancs, corbeilles...),
- La fourniture et pose des arceaux vélos,
- La fourniture et pose des jeux d'enfants et des agrès sportifs (place jardin du Champy).

5 PRINCIPAUX TRAVAUX RELEVANT D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE

Des ouvrages inclus dans la ZAC Noisy Pôle Gare dépendent de deux autres maîtres d'ouvrage :

- La Ville de Noisy-le-Grand est maître d'ouvrage de la construction de la nouvelle école Gavroche et du parking situé sous la rue des Hauts Châteaux.
- La Société du Grand Paris est maître d'ouvrage de la gare d'interconnexion du métro du Grand Paris Express, des tunnels des lignes 15 et 16 et leurs annexes.